

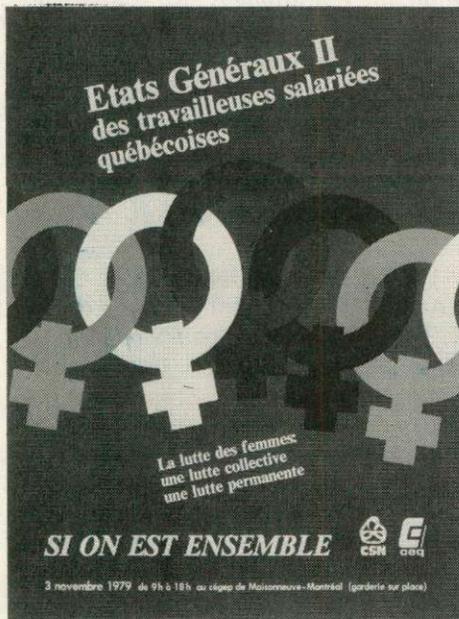
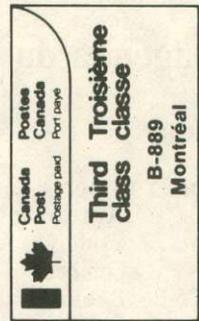
service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

numéro 54

semaine du 16 au 22 octobre 1979



LA LUTTE
DES FEMMES,
C'EST LE COMBAT
DE TOUS
LES TRAVAILLEURS

Le comité de la condition féminine de la CSN invite toutes les militantes et tous les militants de tous les mouvements à participer aux États généraux II des travailleuses salariées québécoises. Ce rassemblement a pour but de décider d'un plan d'action pour le mettre en marche à partir de la plate-forme de revendications qui sera adopté en ce 3 novembre. Le comité de la condition féminine est à votre disposition pour toute information supplémentaire.

**ON EST ENSEMBLE !
CONTRE L'OPPRESSION
DES FEMMES,
LE TEMPS EST
À L'ACTION**

**VICTOIRE À QUÉBEC = PAS DE NÉGO. PAS DE MÉTRO =
LE SECTEUR PRIVÉ SOLIDAIRE = LA LISTE DES
GRÈVES = UNE JUSTICE DE CLASSE =**



**LA MANIFESTATION DE LA CSN CONTRE LE PROJET
DE LOI 17 :
LE PRÉSAGE D'UNE VICTOIRE !**

En cette soirée du 19 octobre, plus de 10 000 militants de tous les coins du Québec se sont déplacés pour venir manifester leur mécontentement contre le projet de loi 17 du ministre Marois. Les militants de la CSN qui ont marché dans les rues de la capitale pendant deux heures ont scandé des slogans incisifs qui rappelaient au gouvernement Lévesque que, notamment au chapitre de la santé et de la sécurité au travail, **jamais les travailleurs de la CSN n'accepteront de retirer leur confiance des mains de leur mouvement syndical pour la céder à des étrangers qui ont des intérêts opposés à ceux de la classe ouvrière.** Cette manifestation de la solidarité s'est poursuivie par une fête qui a réfléti l'esprit de l'événement. Même si seule la CSN s'est élevée contre ce projet de loi usurpateur, les Métallos de la FTQ étaient représentés. Actuellement, un syndicat FTQ de ville d'Anjou est en grève « parce que la compagnie utilise les articles du projet de loi 17 pour tenter de rejeter les demandes du syndicat », en matière de sécurité-santé. Vaut mieux tard que jamais.

L'agenda du mouvement

Octobre

- 21 au 25 Congrès régional du conseil central de Lanaudière.
- 22 au 27 Congrès de la FTFP à Québec.
- 25-26 Réunion des salariés et de l'exécutif de la fédération de la Métallurgie à Drummondville.
- 25, 26, 27 Congrès du C.C. du Sud-Ouest québécois à Valleyfield.
- 26-27 Bureau fédéral de la FNSBB à Montréal.
- 27 Session de formation en organisation pour les militants de Direct Film.
- 27 et 28 Session de base, 1re partie.
- 27 et 28 Réunion de l'exécutif du SECSN
- 29 Réunion d'exécutif à la FESP.
- 29-2 session sur la négociation, formation des salariés. Inscription jusqu'au 13 octobre. Communiquez avec Madeleine Tremblay à l'éducation CSN, 286-2224. La session a lieu à l'Institut Coop Desjardins à Lévis.
- 31-1-2 Bureau fédéral.

Novembre

- 2-3-4 Troisième congrès du SMQ à Montréal.
- 5-6 Conseil syndical du SECSN.
- 5-6 Formation sur la sécurité-santé par le CCSNM. (jour)
- 6-13-20-27 Formation sur la sécurité-santé par le CCSNM. (soir)
- 7 CSN session de formation sur la condition féminine.
- 7-8-9 Bureau fédéral de la FESP.
- 8-9 Session de base, 2e partie, CCSNM.
- 10 Formation sur l'assurance-chômage. CCSNM.
- 10 au 13 Conseil fédéral de la FESP.
- 12 Formation pour les officiers et les responsables de l'information. CCSNM.
- 17 Formation sur la production du journal syndical. CCSNM.
- 17 et 18 Formation sur le socialisme CCSNM.
- 22 et 23 Coco de la FESP.
- 23-25 Assemblée générale du SECSN à Québec.
- 25 Session de base, 1re partie CCSNM.
- 26 Réunion de l'exécutif de la FESP.

Montréal, 21 octobre 1979 — **LE MÉTRO ROULERA S'IL Y A UN RÉGLEMENT NÉGOCIÉ** — « Il n'appartient plus qu'à M. Johnson et à M. Hanigan de nous faire des propositions véritables sur la santé-sécurité et sur l'indexation des salaires pour que le métro soit remis en marche », a dit le président du syndicat, Jacques Morissette, en levant l'assemblée des employés d'entretien de la CTCUM. Cette assemblée venait de rejeter à l'unanimité la proposition du ministre Johnson de remettre le métro en marche pendant la durée de la grève du transport en commun à Montréal.

C'est pour écourter la grève le plus possible en forçant la CTCUM à négocier que les travailleurs du transport ont pris cette décision. En effet, le ministre Johnson a lui-même reconnu que seul l'exercice du rapport de force peut amener la CTCUM à négocier. Or la remise en marche du métro affaiblirait considérablement la pression sur la CTCUM et sur les gros intérêts économiques du centre-ville, ce qui reviendrait à imposer à la population travailleuse une grève très longue.

Au cours de la même assemblée, les employés d'entretien de la CTCUM ont rejeté la recommandation des conciliateurs par 553 voix contre 242 (69,9 %), parce qu'elle ne comportait aucune clause d'indexation et qu'elle ne tenait pas compte de leurs revendications sur la santé-sécurité. Les employés de bureau ont également rejeté la recommandation des conciliateurs à cause de l'absence d'indexation, de la question des horaires de travail et de l'ancienneté.

□ □ □

Montréal, 20 octobre 1979 — **LA DÉLÉGATION DE LA CGT APPUIE LES GRÉVISTES DE LA CTCUM** — Les membres de la délégation des travailleurs de la CGT-française, en session d'études à Montréal sur les multinationales, les jeunesses travailleuses, la santé et la protection sociale des travailleurs, ont pris connaissance du conflit qui oppose les travailleurs du service du transport à leur employeur. Les travailleurs CGT comprennent toutes les motivations qui ont amené les employés des services de transport à faire grève et souhaitent que le conflit se règle au mieux de leurs intérêts. Ils adressent un salut fraternel aux travailleurs en lutte et à leurs organisations syndicales.

□ □ □

Québec, 19 octobre 1979 — **LE PRÉSIDENT DE LA CSN, NORBERT RODRIGUE, LANCE UN APPEL À LA SOLIDARITÉ EN APPUI AUX TRAVAILLEURS DU FRONT COMMUN** — La semaine dernière, le président de la CSN faisait une première déclaration publique, à l'extérieur des instances de la CSN, pour demander aux travailleurs du secteur privé d'être solidaires de leurs camarades du secteur public qui tentent actuellement de négocier une convention qui ne pourra qu'être bénéfique aux autres travailleurs du Québec. « Nous connaissons l'importance des négociations du secteur public pour l'ensemble de la population, a-t-il dit, pour tous ceux qui, sans protection syndicale, soumis par les lois du marché aux conditions du salaire minimum, récolteront rapidement une partie des gains qui auront été obtenus par les travailleurs organisés. » Dans une lettre qu'il a fait parvenir aux militants, le président de la CSN a rappelé que la stratégie gouvernementale n'est pas unique, qu'elle provient d'un consensus international de pays industrialisés pour faire porter le fardeau de la crise par les travailleurs, notamment en réduisant le nombre de postes, en coupant les budgets, en freinant les augmentations des travailleurs du secteur public, ce qui affaiblit ceux du secteur privé.

LISTE DES GRÈVES, 15 OCTOBRE 1979 — 26 GRÈVES EN COURS, 5 419 GRÉVISTES —

	Nombre approximatif de grévistes	Début de la grève
Sud-Ouest québécois		
Cinéma du Sud-Ouest (communications) (nouveau syndicat)	26	04-02-77
Imprimerie Brault (papier & forêt)	27	10-09-79
Lanaudière		
Ferme St-Norbert (commerce) (nouveau syndicat)	3	13-01-78
Montréal		
Octo Nordic (métallurgie) (LOCK-OUT) Cols Bleus du Port de Montréal (services publics)	40	31-03-78
CTCUM (garages & entretien)	450	23-05-79
Bureaux de la CTCUM (services publics)	1983	12-10-79
	415	12-10-79
Nord-Ouest québécois		
Brazeau Transport (services publics)	100	13-06-79
Québec		
Centre Récréatif (services publics) (nouveau syndicat)	100	14-04-78
Vibrex Québec (bâtiment)	111	06-12-78
Auberge des Gouverneurs Ste-Foy (commerce)	150	03-05-79
Saguenay Lac Saint-Jean		
Transport Régional Saguenay (services publics)	80	14-02-79
CFGT (communications)	15	08-06-79
Commis-Comptables d'Alma — 2 Banques Royales d'Alma	20	27-09-79
Commerce Baie des Ha Ha — Banque royale de la Baie (commerce)	10	27-09-79
3 Banques Royales de Jonquière (commerce)	30	27-09-79
Shawinigan		
Léo Bernard (commerce)	100	15-08-79
Sherbrooke		
Produits Lionel (bâtiment)	72	17-04-78
Unitcasteel (métallurgie)	167	18-09-79
Sorel		
Acier Atlas (métallurgie) (nouveau syndicat, LOCK-OUT)	325	21-03-79
Fer & Titane (QIT) (métallurgie) (LOCK-OUT)	1086	09-06-79
Richelieu-Yamaska		
Boissons Gazeuses St-Hyacinthe (commerce)	28	10-07-78
Thetford-Mines		
Imprimerie Région Amiante (papier & Forêt)	13	31-07-78
Trois-Rivières		
Syndicat des travailleurs du meuble de Trois- Rivières (bâtiment)	40	20-09-79
Victoriaville		
PVU (métallurgie) (LOCK-OUT)	20	16-04-79
Viking Métal (métallurgie)	8	17-05-79

LES HUMAINS NE SONT PAS DES MACHINES — Les 450 travailleurs des services sociaux du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, tout en étant d'accord avec le principe de la Loi de la protection de la jeunesse, dénoncent la volonté de leur employeur de leur faire assumer les services 24 heures par jour, 7 sept jours par semaine. En effet, cette loi, en vigueur depuis janvier dernier, exige que les centres de services sociaux, CSS, offrent une accessibilité permanente des services. Le Syndicat, affilié à la Fédération des Affaires sociales (CSN), n'est pas opposé à l'idée des services continus mais il veut que des salaires soient engagés spécifiquement pour répondre aux demandes en dehors des heures régulières de travail. « Le gouvernement crée une nouvelle gamme de services, déclare un porte-parole syndical, mais il veut les faire assumer par les salariés déjà en place, qui sont déjà débordés. ». Rappelons que cette question des services continus et du personnel supplémentaire pour les assumer est au centre des négociations du secteur public. L'employeur voudrait également réaffecter et déplacer les salariés d'un poste à un autre chaque fois qu'il y a une absence. Il propose en outre que cette façon de procéder devienne le moyen prioritaire de combler les postes temporairement dépourvus de leur titulaire, qu'il s'agisse de congés-maladie, de congés-maternité, de congés-annuels, etc. À cela, les syndiqués répliquent que s'il est possible dans l'industrie manufacturière de changer de machine à pied levé, il n'en est pas de même lorsqu'on travaille avec des humains. Rappelons qu'à la table des négociations de la Fédération des Affaires sociales la partie syndicale a forcé la négociation et a modifié plusieurs de ses textes. Quant à la partie patronale, elle a manifesté quelques ouvertures mais s'est déclarée impuissante à produire des textes, faute de mandats. Cette attitude a provoqué l'ire du président de la FAS, M. Donatien Corriveau, qui a exhorté le gouvernement à être conséquent avec sa volonté de régler la négociation à l'automne et de procurer les mandats nécessaires à ses partenaires patronaux.

★ ★ ★

Le Front commun

L'OFFRE PATRONALE POUR LES CONGÉS DE MATERNITÉ REJOINT NOS OBJECTIFS

Québec, le 17 octobre 1979 — « Nous n'irons pas par quatre chemins : sous réserve de certaines modalités et d'une analyse plus approfondie, l'offre patronale sur le congé de maternité et sur le congé parental rejoint l'essentiel de nos objectifs, constitue un gain important pour le Front commun et semble être une bonne base de règlement pour ce dossier », ont déclaré aujourd'hui les coordonnateurs du Front commun FTQ-CSN-CEQ qui réagissaient au dépôt gouvernemental fait à la table centrale. « Il était évident que le gouvernement n'avait plus le choix : sa première proposition sur cette question était socialement et moralement insoutenable. Après tout, il n'a fait que corriger une très grave et très longue injustice », ont indiqué Fernand Daoust (FTQ), André Thérien, (CEQ) et Marcel Gilbert (CSN). Toutefois, bien qu'elle reconnaisse à demi le principe du congé de paternité, l'offre patronale demeure totalement muette sur les sujets des garderies et du congé pour responsabilité parentale. Elle présente de graves lacunes sur la question de la santé-sécurité de la mère ou de l'enfant à naître. sur ce dernier sujet, elle reste en deça des dispositions du projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail. Le Front commun se réjouit donc que le gouvernement ait convenu de faire quelque chose de concret, dès aujourd'hui, pour corriger une injustice qu'il ne reconnaissait jusqu'à maintenant que du bout des lèvres. Le gouvernement doit se rappeler par ailleurs que sur plusieurs autres dossiers majeurs discutés à la table centrale, notamment les disparités régionales, les besoins des bas salariés, le maintien et l'augmentation du pouvoir d'achat, il devra là aussi offrir autre chose que l'injustice. « C'est pourquoi, compte tenu de notre volonté d'un règlement satisfaisant dès cet automne, ont conclu les coordonnateurs du Front commun, il faudra que le gouvernement annonce très bientôt des solutions concrètes sur ces sujets.

□ □ □

JUSTICE DE CLASSE — Un procès qui vient de se terminer à Saint-Joseph-de-Beauce nous fait voir une fois de plus dans quel lit couche notre bonne vieille justice québécoise. L'accusé dans cette cause devait répondre à deux accusations de voies de fait. En effet, Laurier Lessard, fils du propriétaire de Léo Lessard inc., une shop de couture en grève (local 298, FTQ), était accusé d'avoir foncé deux fois dans la ligne de piquetage avec son automobile et d'avoir blessé des grévistes. Pour commencer, le juge n'a retenu qu'une seule accusation, pour laquelle le dénommé Lessard a enfin été reconnu coupable et condamné... à \$ 50 d'amende. Qu'on se souvienne seulement des six militants CSN du Bas Saint-laurent condamnés à de lourdes peines de prison pour méfaits publics. Le juge de Rimouski voulait donner l'exemple, que voulait donc celui de la Beauce ?

□ □ □

PÉTITION POUR L'AMNISTIE DES PRISONNIERS POLITIQUES DU QUÉBEC — Le comité exécutif de la CSN appuie le CIPP, Comité d'information sur les prisonniers politiques, qui lançait dernièrement une pétition où les signataires réclameront « la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques québécois et l'amnistie générale de ceux qui sont encore en prison, en liberté surveillée, libérés sous caution, exilés ou qui ont un dossier judiciaire. » Le CIPP demande aux syndicats de prendre position par rapport à l'amnistie des prisonniers politiques québécois, en assemblée générale, et de faire parvenir copie de la résolution du syndicat à ce sujet au CIPP, 1309, rue Alexandre de Sève, Montréal. On peut également se procurer des feuilles de pétition à cette adresse.

★ ★ ★

SOLIDARITÉ ENVERS LES TRAVAILLEURS DE P.V.U. — Depuis le 16 avril 1979, les travailleurs de P.V.U. de Victoriaville sont en lock-out. L'heure et maintenant venue pour les syndicats de la CSN de démontrer leur solidarité en envoyant \$ 10 au Comité de soutien des travailleurs des Bois Francs

100 est, Boulevard Jutras
Victoriaville
G6P 4L5

On est ensemble. Contre l'oppression des femmes, le temps est à l'action. Le samedi 3 novembre 1979 aura lieu au Cégep Maisonneuve de la rue Sherbrooke les **États généraux II des travailleuses salariées québécoises**. La garderie « *La Vermouilleuse* » sera sur place.

★ ★ ★

Il y aura projection du film **La Maladie, c'est les compagnies**, à l'Outremont de Montréal, le 30 octobre, au Cartier de Québec, les 6, 13 et 20 novembre et au Cégep de Granby les 1er et 8 novembre. Vous pouvez commander ce film à 514-849-2477.